

ANNEE 2023

SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023

Délibération n°

2023026

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 064-216401000-20230330-2023026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaél LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECart (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

OJ n°7.1 : Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le trésorier ~ Budget Annexe du lotissement Ur Geldi ~

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2022, élaboré par le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Pour 2022, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement Ur Geldi du Trésorier Principal pour l'exercice 2022.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

